

Union fédérale Equipement – CFDT

CAP des Agents et Chefs d'équipe d'exploitation VN/PM du 22 novembre 2005

Déclaration CFDT

La réforme du statut des Agents et Chefs d'Equipe est toujours en panne, nous sommes des laisser pour compte ! alors même que nos missions évoluent considérablement, qu'il nous est demandé toujours plus de qualifications.

Nous revendiquons:

- la réunification des corps AE et CEE pour une carrière allant de l'indice 285 à 430 au 1^{er} niveau (1062€ à 1800€) et jusqu'à 490 au 2^{ème} niveau (2100€).
- un déroulement de carrière linéaire permettant à chacun d'atteindre la fin de carrière.
- une bonification des années passées dans le service actif afin de maintenir la possibilité de partir à 55 ans comme cela est en vigueur dans la fonction publique hospitalière
- un régime indemnitaire forfaitaire équivalent à 3 mois du salaire moyen du grade indexé sur le coût de la vie.

Les propositions actuelles de la DGPA qui se concentrent sur la revalorisation du régime indemnitaire sont insuffisantes et ne doivent pas exclure toute réforme statutaire !

Aujourd'hui les projets de service et les plans particuliers d'exploitation en cours d'élaboration démontrent clairement que ce sont les agents et chefs d'équipe qui sont principalement concernés par la baisse annuelle de 2% des effectifs jusqu'en 2008. Les élus CFDT dénoncent cette baisse qui signe la fin des missions d'entretien, notamment sur le réseau transférable, et annonce des réorganisations de service avec de possible mobilité à la clé.

Concernant les conditions d'exercice de nos missions d'exploitation en cycle de travail atypique, nous constatons que bon nombre de service n'applique pas correctement l'ARTT. Pas de cycle de travail, ISH et bonifications horaires calculées au service fait et non au préalable, voire refus des bonifications horaires, moyenne horaire hebdomadaire de travail programmé supérieure au seuil autorisé, changement de planning sans respect du délai de prévenance....

La CFDT n'était pas favorable à la suppression du comité de suivi national ARTT, et pour cause ! Lors des réunions dans le cadre du nouveau schéma directeur, l'administration s'était engagée à examiner les questions relatives au travail en cycle atypique et à leur régime indemnitaire, elle s'était engagée également à préciser les conditions d'attribution de logement NAS. Nous attendons toujours !

Pas de réponse crédible de l'administration qui renvoie sur de prochaines réunions avec les organisations syndicales concernant le régime indemnitaire.

Secrétariat adjoint et approbation du PV

Le représentant de FO est désigné (tour de rôle entre les syndicats) et le PV de la CAP du 14 juin est approuvé.

Recours sur notation 2003

La CAP a examiné 7 recours sur la notation 2003.

La CAP a donné un avis favorable à 1 recours (note de 6 à 7)et à renvoyer au notateur 4 recours pour qu'il revoie son avis (tous les représentants du personnel ont voté contre les positions de l'administration).

Nota : la CFDT a rappelé que le conseil d'Etat venait d'annuler l'article 8 et les chapitres 4 et 5 de l'arrêté du 26/11/2003 (portant sur l'attribution des réductions et majorations d'ancienneté) suite au recours de l'UFE-CFDT. L'administration devra revoir sa copie.

Résultats mutation et changement de branche

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Philippe BESAIN Emmanuel PLUET Gilles COURSON Frédéric SCHLEGEL Joël GUILLOIS Antony DEMONCHEAUX Maryan ARNOUS Didier RABIOLIO	DDE Nord (RBA) DDE Calvados (RBA) DDE Loir et Cher (RBA) DDE Réunion	DDE Vendée (VN/PM) DDE Calvados (VN/PM° Ouistreham) DDE Loir et Cher (VN/PM) DDE des Deux Sèvres et maris (VN/PM) DDE des Deux Sèvres et maris (VN/PM) DDE 64 (VN/PM) DDE 22 (VN/PM)
Jacques RICARD	SNSO Toulouse	DDE 974/SPBA

Intégration

Jean-Yves

Un dossier est examiné par la CAP qui donne un avis favorable Après un an en détachement l'agent demande son intégration.

Nom Robert KIELAR Isabelle JET		Service d'origineMairie de ParisCH Troyes	Service d'accueil SNSO Toulouse DDE 21 (Tonnerre-Navigation)
Détachement re	entrant		
Nom	Service d'origine		Service d'accueil

Nota: La CAP s'est prononcée à 6/6 pour cette demande. C'est La DGPA qui tranchera (dans le sens favorable)

Mairie de Paris.....

Notations et Bonifications (pour les agents qui ne sont pas gérés par une CAP locale)

L'administration indique qu'elle souhaite rester dans la continuité des CAP précédentes, c'est à dire de donner un maximum de bonification à un maximum d'agents.

La répartition par regroupement de corps a été ainsi choisie, ce qui permettra de garder un reliquat pour 2005.

EPC	Enveloppe de mois	Quota d'agents à 3 mois	Quota d'agents à 1 mois	Agents réels 3 mois	Agents réels 1 mois	Reliquat 3 mois (en mois)	Reliquat 1 mois (en mois)
280	252	56	84	46	89	30	- 5

L'administration indique que pour ces petits services une attention particulière sera apportée afin de ne pas pénaliser les agents (équité)

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les élus CFDT à la CAP locale des agents de votre service ou les élus à la CAP nationale

Bernard BIECHEL (SN Rhône-Saône)	Tél.: 06.73.99.94.94
Patricia GOETZ (SN Strasbourg)	Tél: 06.80.46.49.27
Jorge VALENTE (DDE 44)	Tél: 06.09.08.32.44
Yann CHARRIERE (SN Rhône-Saône)	Tél: 06.08.45.79.68

SN 75 Ecluse de Neuilly